

3.1

Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme
Approbation le 10 novembre 2016

Révisions et modifications :

- Modification n°1 du P.L.U. approuvée le 9 juin 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2022

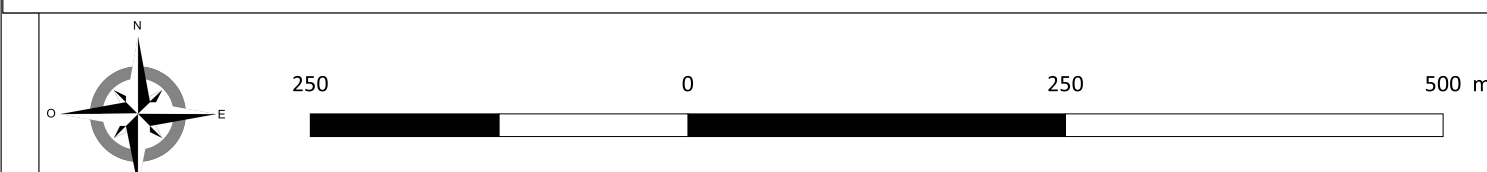
- Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée le 8 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2023

RÉALITÉS
Urbanisme et
Aménagement

LES RÉALITÉS
Les Grandes Plaines
100 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 -
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



LEGENDE

Zonage

- 1AUX : Zone réservée aux activités artisanales et de service avec OAP
 A : Zone agricole
 As : Zone agricole non constructible
 N : Zone naturelle protégée
 Nt : Zone naturelle à fonction d'hébergement touristique
 Ua : Zone bourg du centre ancien
 Ub1 : Zone récente en continuité avec le centre
 Ub2 : Zone récente en continuité avec le centre - habitat élevé
 Ub1 : Zone réservée aux équipements de sport et de loisirs
 Uh : Zone de hameaux

Prescriptions

-  Espaces boisés classés
-  Secteur comportant des risques d'inondation
- Emplacement réservé
- R1 : emplacement réservé pour équipement
- V1/3 : emplacement réservé pour voirie/largeur plateforme
-  Éléments identifiés au titre de l'article L 151-23 - Ripisylves
-  Secteur soumis à Orientation d'Aménagement
-  Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L151-19

Informations

-  Contrainte bruit TGV
 Plans d'eau : Etangs et lacs

